



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseillers d'éducation

Question écrite n° 75971

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conditions de travail des conseillers principaux d'éducation qui ne bénéficient pas de la réduction du temps de travail et dont le service est maintenu à 39 heures par suite du manque de postes nécessaires pour assurer efficacement une réduction de leur temps de travail. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre face à cette situation pour répondre aux attentes de cette catégorie de personnels.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75971

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2449